



Diagnostic assainissement

Par **clavier**, le **06/11/2009** à **14:18**

Bonjour,
suite à la vente de notre maison ou nous avons fait faire tous les diagnostics obligatoire, les nouveaux acquéreurs nous ont assignés en justice pour vice caché (au niveau de l'assainissement) il y a eu contre expertise et le premier diagnostic est remis en cause. nous n'avons pas pris d'avocat et nous avons peur d'avoir fait une erreur. que risquons nous ? est il trop tard pour nous défendre ?